



## Assurance pour un véhicule accidenté

Par **clementine**, le **15/10/2010** à **14:40**

Bonjour,

J'ai souscrit un cntrat auto chez Assu 2000 depuis 2007. Je n'ai jamais eu de problème avec eux jusque en février 2010 ou on me vole mon véhicule que l'on retrouve le lendemain. Une semaine passe on m'apprend que aucune aide ne sera accordé et que j'ai voulu frauder l'assurance. Je recupere mon véhicule mais il y a toujours opposition faite dessus et ils ne veulent pas me l'enlever. Je continue toujours à payer pour un véhicule qui ne roule pas et Assu2000 ne veux pas rompre le contrat a l'amiable. De plus orange n'a pas arrêté de m'envoyer des courriers pour envoyer cette affaire au tribunal.(suite à un poteau déteriorer que je dois payer). Je suis fasse à une impasse que dois faire pour rompre ce contrat et ne pas payer les dégats d'autrui.